

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19016871

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 JAN. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0547.872.925

Dénomination

(en entier) : **WOODSTOCK TRADE CONSULTING**(en abrégé) : **W.T.C**Forme juridique : **SOCIETE EN NOM COLLECTIF**

Siège : chemin du Bon-Air 8 à 1380 Lasne

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : dissolution de la société

Procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social de la société en date du 28 décembre 2018 à 9h.

La séance de l'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur André Bogaerts.

Le président déclare et l'assemblée constate que tous les associés de la société sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 9h.

Le président donne la lecture de l'ordre du jour.

1 Ordre du jour

1.1 Dissolution de la société

1.2 Décharge aux administrateurs

1.3 Mandat spécial

2 Délibérations

2.1 Dissolution de la société

Le président propose de dissoudre la société à la date du 28.12.2018. Celle-ci n'exercera plus d'activités à l'avenir. Son existence ne se justifie en conséquence plus.

Les associés marquent à l'unanimité des voix présentes leur accord sur la dissolution de la société à dater de la présente assemblée générale.

2.2 Décharge au gérant

Le président expose l'identité du gérant en fonction, conformément à l'assemblée générale du 16 mars 2014, à la date de la présente assemblée :

- André Bogaerts

L'assemblée générale donne décharge au gérant pour toute la durée de son mandat.

2.3 Mandat spécial

Le président expose les dernières actions à accomplir préalablement et dans le cadre de la dissolution de l'association :

- Dépôt du présent acte au Moniteur belge.

- Diverses formalités liées à la liquidation de la société (radiation du numéro de TVA et à la BCE, dernière déclaration fiscale,...).

L'assemblée générale prend acte de la nécessité de donner mandats ad hoc, et désigne à cet effet :

- La société anonyme ODB & Associés, représentée par Madame Valérie De Bruyn pour procéder aux publications du présent acte au Moniteur belge

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature